Publié le : 17/04/2026

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260416-DE_2026_082-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 22

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 17 avril 2026

L'an, deux mille vingt-six, le 16 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de Mme Gwenaëlle AOUTIN, Maire.

Etaient présents :
Mesdames et Messieurs David AILLET, Gwenaëlle AOUTIN, Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Adeline BRIVE, Natacha CARRO, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Mauricette DIRR, Laurence FIESCHI-MÈGE, Jacy GILLET, Chihaidine HAMOUZA, Guy HEURTAULT, Anne JOSEPH, Denis KEURMEUR, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Alexis POIDEVIN, Arnaud REVAULT, Chantal TARDY, Malika TOUBLANC.

Etaient absents excusés :
Madame Stéphanie FLEGEAU, Matthieu MOISAN.

Etaient absents représentés :
Néant

Procurations :
Madame Stéphanie FLEGEAU donne procuration à Madame Chantal TARDY.

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud REVAULT

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260416-DE_2026_082-DE

CM 16.04.2026	Création de poste de technicien principal 1ère classe	**Délibération n°2026-082**

Rapporteur : Adeline BRIVE

VU, l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, qui prévoit la création des emplois permanents par les collectivités territoriales ;

VU, le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

VU, le tableau des effectifs de la Commune de Jugon-les-Lacs, tel qu'arrêté lors des dernières délibérations du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que la création d'un poste de technicien principal 1ère classe à temps complet (35 heures hebdomadaires) permettra de répondre à la possibilité d'avancement de grade d'un agent ;

CONSIDÉRANT que cette création s'inscrit dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences, conformément aux orientations définies par la collectivité ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Décide

- **De créer à compter du 1er juillet 2026, un poste de technicien principal 1ère classe à temps complet (35 heures hebdomadaires) au sein des services techniques de la Commune de Jugon-les-Lacs.**
- **Que le tableau des effectifs de la commune est modifié en conséquence.**
- **Que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette décision sont inscrits au budget communal.**

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Maire

Gwénaëlle AOUTIN

